



Liberté • Égalité • Fraternité

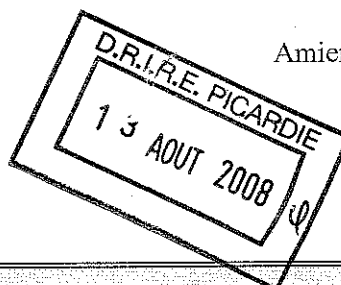
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

Amiens, le 7 août 2008

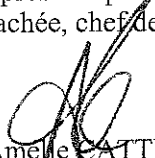


**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. CARAUTOROUTES, dont le siège social est situé zone industrielle, route de Paris à MONDEVILLE (14120), de son projet d'aménagement de l'exploitation de la station service par le stockage et la distribution d'un nouveau carburant, le superéthanol (E85), sur le territoire de la commune d'ASSEVILLERS, aire de service de l'autoroute A1.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification du récépissé de déclaration délivré le 27 avril 2004, qui demeure toujours valable.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,


Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'ASSEVILLERS

- ⇒ s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- ⇒ Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ L'inspecteur des installations classées – DRIRE Glisy
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme